

# RÉGIMES DE RETRAITE

**4** jours

## NOUVELLES DISPOSITIONS ET INCIDENCES PRATIQUES

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### RETRAITE : LE RÉGIME DE BASE (2 JOURS - RTSS)

- › Pension vieillesse du régime général
- › Calcul de la pension vieillesse
- › Liquidation et paiement de la pension
- › Modalités d'attribution de la réversion
- › Vers une réforme systémique ou paramétrique ?

#### DEUXIÈME PARTIE

##### RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC (2 JOURS - RTCR)

- › Retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) : application de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire
- › Régime complémentaire des agents contractuels de la fonction publique : l'IRCANTEC
- › Évaluer et améliorer ses droits
- › Principes et panorama des régimes de retraite par capitalisation en entreprise (PER Entreprise PERECO, PERO ou art.83, art. 39)

#### OBJECTIFS

- Disposer d'une vision complète et détaillée des systèmes de retraite par répartition.
- Comprendre les incidences de la réforme des retraites en cours et de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Calculer une pension de retraite de base et une pension AGIRC-ARRCO en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Déterminer une date de départ à la retraite et mesurer ses conséquences sur le montant des droits.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 4 jours pour un panorama complet et actualisé des systèmes de retraites, des calculs, des modalités de liquidation et de tous les cas particuliers
- Une formation incontournable constituée de 2 modules complémentaires pour faire le point sur le régime général et les régimes complémentaires
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

#### PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et gestionnaires des services RH/personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, commerciaux en assurance retraite collective, assistantes sociales

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

#### TARIFS

3 002 € HT ~~3 532 € HT~~ - Réf : RET-MORTSS  
 3 169 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :  
 Les retraites  
 (remise de 50 %, soit 167.2 € HT au lieu de 304 € HT)

Validité : 30 juin 2022

#### PROCHAINES SESSIONS

##### Paris Montparnasse

##### PREMIÈRE PARTIE

les 13 et 14 juin 2022  
 les 21 et 22 novembre 2022

##### DEUXIÈME PARTIE

les 15 et 16 juin 2022  
 les 23 et 24 novembre 2022

# RETRAITE : LE RÉGIME DE BASE

**2 jours**

## CALCULS, LIQUIDATION ET NOUVELLES DISPOSITIONS

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés sur le futur régime universel en points

#### PENSION VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL

- › Présentation du système de retraite français
- › Financement de l'assurance vieillesse : cotisations (assiette et taux de cotisations), temps partiel et surcotisation
- › Conditions d'ouverture de droits
  - l'âge minimum de liquidation
  - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues, salariés handicapés, retraite pour pénibilité, retraite au titre de l'incapacité permanente
- › Durée d'assurance validée au régime général
  - les périodes cotisées
  - les périodes assimilées : chômage, maladie, maternité, invalidité, service national
  - les périodes rachatées : années d'études (tarifs préférentiels pour les jeunes), années incomplètes et d'activité à l'étranger
  - majoration de la durée d'assurance : majoration pour enfants, enfants handicapés, congé parental, majoration pour aidant familial
  - validation des périodes de stages et d'apprentissage

#### CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE

- › Base de calcul : salaires retenus (25 meilleures années) et système de revalorisation
- › Taux de pension : augmentation de la durée d'assurance carrière et décote
- › Maximum et minimum contributif
- › Le principe de la surcote
- › Avantages complémentaires : majoration de pension pour enfants, majoration tierce personne

Cas pratiques : estimations du montant de la pension vieillesse - carrière au régime général et retraite à taux plein - carrière au régime général et retraite avec décote et surcote

#### LIQUIDATION ET PAIEMENT DE LA PENSION

- › Renforcement du droit à l'information des assurés : GIP "Union Retraite" : Relevé de Situation Individuelle (RIS)
- › Indemnité de départ ou de mise à la retraite : les conditions à remplir
- › Cessation d'activité et modalités de liquidation
- › Conditions requises pour un départ anticipé - dernières dispositions : carrières longues, salariés handicapés, pénibilité au travail, incapacité permanente

Cas pratique : étude d'une EIG afin de connaître les possibilités de départ anticipé

- › Pension de substitution invalidité/vieillesse
- › La retraite progressive : nouvelles conditions d'attribution, nouveau calcul
- › Cumul emploi-retraite : les règles applicables suivant les situations

#### MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA RÉVERSION

- › Bénéficiaires (conjoint, ex conjoint)
- › Les conditions requises : âge, ressources...
- › Montant de la réversion

#### VERS UNE RÉFORME PARAMÉTRIQUE ?

- › âge d'ouverture de droit, âge du taux plein
- › nombre de trimestres requis

Quiz de synthèse sur les différentes thématiques

#### OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement du régime général de retraite de la sécurité sociale.
- Comprendre les différentes validations de trimestres.
- Mesurer les incidences sur les calculs et les montants des pensions.
- Appliquer les techniques de calcul et les modalités de liquidation.
- Comprendre le mécanisme de la retraite progressive et du cumul emploi retraite.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une des seules formations en France entièrement dédiée à la compréhension du régime général de retraite
- Un contenu actualisé à chaque session pour intégrer toutes les nouveautés en matière de retraites
- De nombreux cas d'application pour valider ses acquis
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

#### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, assistantes sociales

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
 Évaluation à chaud et à froid

#### PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :  
 les 13 et 14 juin 2022  
 les 21 et 22 novembre 2022

# RETRAITE : LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO, IRCANTEC


**2 jours**

## MÉCANISMES DE CALCUL ET DE LIQUIDATION

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS (AGIRC-ARRCO) : APPLICATION DE L'ANI DU 17 NOVEMBRE 2017 INSTITUANT LE RÉGIME AGIRC-ARRCO DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- › Historique de l'ARRCO-AGIRC : régimes et groupes de protection sociale
- › Assiette et taux de cotisations (tranches de salaires) : nouvelles règles
- › La contribution d'équilibre général, la Contribution d'équilibre technique (CET), la cotisation APEC
- › Particularités AGIRC
  - le sort des points Tranche C acquis avant 2016
  - la conversion des points AGIRC acquis avant le 1er janvier 2019
- › Modes de calculs de la retraite : les règles d'acquisition des points
- › Conditions de liquidation - Nouveaux coefficients de solidarité et coefficients majorants temporaires
- › Conditions d'âge ou de carrière
  - âge de retraite, cas de départs anticipés avant 62 ans
  - retraite sans abattement
- › Points gratuits : maladie, maternité, invalidité et chômage
- › Majorations de points : nouvelles dispositions concernant les majorations pour enfants
- › Rachat de points au titre des années d'études
- › Liquidation et paiement des retraites : demande en ligne et CICAS
- › Prélèvements sur les retraites et conditions d'exonération partielle ou totale
- › Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants, démarches

Cas pratiques : calculs de pensions retraite de salariés cadres avec des profils et des carrières variés

- › Reprise d'activité à la retraite (cumul emploi-retraite, retraite progressive) : les nouvelles dispositions en 2022

Cas pratiques : calcul de retraite progressive

### RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE : L'IRCANTEC

- › Assiette et taux de cotisations (taux théorique, taux d'appel)
- › Acquisition de points et liquidation
- › Réversion : bénéficiaires, conditions d'attribution et montants

### ÉVALUER ET AMÉLIORER SES DROITS

- › Niveau des retraites et pouvoir d'achat

Cas pratique : calcul de la pension retraite d'un salarié avec projection sur la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er janvier 2019

### PRINCIPES ET PANORAMA DES RÉGIMES DE RETRAITE PAR CAPITALISATION EN ENTREPRISE (PÉR ENTREPRISE PERECO, PERO OU ART.83, ART. 39)

### VERS UNE RÉFORME PARAMÉTRIQUE ?

- › age d'ouverture de droit , âge du taux plein
- › nombre de trimestres requis
- › que deviennent les coefficients de solidarité temporaires ?

quizz de synthèse

### OBJECTIFS

- Connaître les modalités de calcul, de validation et de liquidation des pensions servies par les régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.
- Évaluer les incidences de l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO de retraite complémentaire.
- Appliquer les techniques de calcul et les modalités de liquidation en intégrant les coefficients de solidarité et les coefficients majorants.
- Estimer le montant d'une pension de retraite globale d'un salarié.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- 2 jours pour une étude complète des régimes complémentaires de retraite
- Des cas pratiques et des QCM tout au long de la formation
- Inclus : une classe virtuelle à l'issue de la formation pour échanger et répondre à vos questions

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, gestionnaires retraite/prévoyance, responsables des avantages sociaux, assistantes sociales

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :  
les 15 et 16 juin 2022  
les 23 et 24 novembre 2022

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur <a href="http://www.gereso.com/cgv/">www.gereso.com/cgv/</a>	

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO